



Marignac. Les pêcheurs à l'heure du bilan

Publié le 30/12/2022 à 05:10

L'AAPPMA de Marignac tiendra son assemblée générale ordinaire le dimanche 15 janvier à 14 h 30, dans la salle annexe de la mairie. L'ordre du jour de cette réunion ouverte au plus grand nombre sera le bilan 2 022 et comportera : exposé des bilans moral et d'activité, et du bilan financier. La présentation des candidats ayant 2 ans de permis 2 021 et 2 022 (permis interdépartemental, départemental ou permis d'automne) au conseil d'administration sachant que les candidatures pourront être déposées lors de l'assemblée générale, par téléphone ou encore par e-mail (contact@aappma-marignac31.fr ; 06 32 59 65 42). Les questions diverses ou projets seront ensuite abordées. L'assemblée sera clôturée par le verre de l'amitié. "Nous souhaitons à tout le monde de très bonnes fêtes de fin d'année", souligne le président Jean-Pierre Jenn.